

COMMUNE DE ST BAUILLE DE LA TOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2019

1 – APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Christophe BEAUD –Lydie BERGER-BY – Martial BONNAVENT - Yvette DEPIERRE - Madeleine GENOT – Bernard LIONNET – Julien MALLAND - Jennifer MOLY – Laurent MURILLON - Valérie MAYET - Laurent RHONE – Frédéric ROSTAING (arrivé à 20h44)- Denis THOLLON

Secrétaire de séance : Madeleine GENOT

Début de la séance 20h40

2 – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 19 JUIN 2019

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Vente du terrain d'emprise de la Station d'Épuration de Baix cadastré AH 49
- Demande de subvention auprès de la région pour la construction du préau
- Contrat de location de copieur

Voté à l'unanimité sauf F. Rostaing arrivé juste après le vote ;

3 – ENS DU LUVE

La commune a voté un plan de gestion pluriannuel de travaux sur l'ENS de l'étang du Luve. Ce projet est soutenu par le Département de l'Isère qui octroie pour cela des subventions à hauteur de 92%. A noter également, qu'une enveloppe annuelle de 2000€ est attribuée à la commune pour assurer le suivi et la gestion du site.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention (92% montant inchangé) auprès du Conseil départemental pour la réalisation des actions prévues au plan de gestion 2019 :

- ✓ SE1 - Réaliser une étude du fonctionnement hydrologique de la zone humide du Luve
- ✓ TU1 - Réaliser un point bas pour assurer la récupération des poissons les années de sécheresse
- ✓ TE2 - Limiter la population de ragondins
- ✓ TE8 - Entretenir les infrastructures d'accueil du public : tonte, débroussaillage, petits travaux sur infrastructures
- ✓ PO1 - Réaliser une surveillance active afin de relever les infractions et assurer la propreté du site
- ✓ TU4 - Aménager le site pour l'accueil du public : chicanes pour la traversée de la zone pâturée, caillebotis sur l'îlot central, passerelles sécurisées
- ✓ TE8 - Entretenir les infrastructures d'accueil du public : tonte, débroussaillage, petits travaux sur infrastructures

Voté à l'unanimité

4 - SEDI : CONVENTION DE MUTUALISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Le SEDI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Isère) propose aux communes de lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune.

Le SEDI recueille auprès des collectivités leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE. Après leur validation par l'Etat, l'objectif est de les vendre au plus offrant et de reverser la recette aux bénéficiaires des travaux.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal décide :

- D'approuver le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie jointe en annexe,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention, et à fournir au SEDI tous les documents nécessaires à son exécution.
- Donner mandat au SEDI pour effectuer toutes les diligences administratives liées au dépôt des dossiers de CEE.

Voté à l'unanimité

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION RHONE ALPES

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de l'école communale, il est envisagé d'installer une chaufferie bois. La Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite encourager ce type d'installation. Celle-ci a donc mis en place un appel à projets bois énergie. Le plafond des subventions a été fixé à 40%.

Montant des travaux prévus : 90 991,4€

Montant de subvention attendu 36396,4€

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à signer tous les documents nécessaires.

Voté à l'unanimité

6- ACHAT D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION A, NUMERO 245, LIEU-DIT « REVOREY »

L'association « les petits frères des pauvres » propose à la commune d'acheter une parcelle de terrain en nature de bois.

Monsieur le maire propose :

- D'approuver le principe d'achat d'une parcelle de terrain en nature de bois cadastrée :
Section A, numéro 245, lieu-dit « Revorey » pour une superficie de 5a30ca
- Les parties conviennent de signer un acte administratif de vente.
- Conditions financières : achat du terrain pour 1 €uro.
- De donner délégation à la Première Adjointe au Maire Madame Genot Madeleine ou en cas d'empêchement de celle-ci à Monsieur Bonnavent Martial, Adjoint au Maire, pour signer l'acte administratif d'acquisition de ladite parcelle.
- De désigner Monsieur le Maire pour recevoir et authentifier l'acte.

Voté à l'unanimité

7 - ACHAT D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION A, NUMERO 101, LIEU-DIT « BIONA »

L'association « les petits frères des pauvres » propose à la commune d'acheter une parcelle de terrain en nature de bois.

Monsieur le maire propose :

- D'approuver le principe d'achat d'une parcelle de terrain en nature de bois cadastrée :
Section A, numéro 101, lieu-dit « Biona » pour une superficie de 17a37ca
- Les parties conviennent de signer un acte administratif de vente.
- Conditions financières : achat du terrain pour 1 €uro.
- De donner délégation à la Première Adjointe au Maire Madame Genot Madeleine ou en cas d'empêchement de celle-ci à Monsieur Bonnavent Martial, Adjoint au Maire, pour signer l'acte administratif d'acquisition de ladite parcelle.
- De désigner Monsieur le Maire pour recevoir et authentifier l'acte.

Voté à l'unanimité

8 - COUPES AFFOUAGERES

Dans le cadre de la gestion de la forêt communale relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à la

connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. C'est-à-dire, des coupes prévues au programme en vigueur ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

COUPES A MARTELER

Parcelle	Canton	Surface	Nature de la coupe	Destination
20	AYES et la ROUTA	2,47 ha	Taillis sous futaie	Délivrance 2019
23	BUCLAY	2,95 ha	Taillis sous futaie	Délivrance 2020

PROGRAMMATION PREVUE

Compte tenu des difficultés d'exploitation des coupes 32 et 33, il est proposé que l'ensemble des coupes soit décalé d'un an à partir de la coupe 23 soit à partir de l'hiver 2021/2022

2019/2020 : coupe 33 à terminer

2020/2021 : coupe 20

2021/2022 : coupe 23

GARANT Pour le partage sur pied des bois d'affouage, il convient de désigner des GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied.

M. Lionnet Bernard

M. Thollon Denis

M. Bonnavent Martial

Monsieur le Maire propose de :

- Demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2020 au martelage des coupes désignées.
- De valider la programmation prévue.
- De valider les garants.
- De donner pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette coupe.

Voté à l'unanimité

9 - VENTE D'UNE PARCELLE AU SIEPC.

Le SIEPC (Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu), propose d'acquérir le terrain d'emprise de la Station d'Épuration de Baix cadastré AH 49 d'une superficie de 5850m².

En effet, le syndicat est propriétaire de l'ensemble de ses stations d'épuration, sauf celle de St Baudille. C'est pourquoi, celui-ci propose d'acheter la parcelle au même prix que les précédentes soit 0,40€/m².

Monsieur le maire propose :

D'approuver le principe de vente du terrain d'emprise de la station d'épuration de Baix cadastré AH 49 d'une superficie de 5850m².

Prix de vente : 0,40 € /m².

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente

Voté à l'unanimité

10 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION RHONE-ALPES

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de l'école communale, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour la construction du préau.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place un plan en faveur de la ruralité appelé Bonus Ruralité. Le montant attendu de subvention est de 15 000€.

Montant des travaux prévus : 30924.24€

Voté à l'unanimité

11 - CONTRAT DE LOCATION DE COPIEUR

Le syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Charette, Parmilieu et Saint Baudille de la Tour a cessé son fonctionnement cet été. Celui-ci possède un contrat de location pour les copieurs des écoles et du secrétariat. Les communes membres doivent assurer la continuité de ce contrat.

Après de nombreux échanges entre les communes membres et le prestataire, il a été convenu que chaque commune reprenne un copieur et par conséquent un tiers du contrat.

A noter que le contrat des copieurs de notre commune arrive à échéance en juin prochain.

Après négociation avec la société Rex Rotary, analyse du marché et de la concurrence, Monsieur le Maire propose de s'engager avec la société Rex Rotary dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 21 trimestres
- 2 copieurs, Ricoh IMC 2000
- Tarifs : 989 €/trimestre pour deux copieurs
- Prix de la copie : 0.005€ la copie noir et blanc/ 0.05€ la copie couleur

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Voté à l'unanimité

12 - QUESTIONS DIVERSES

1 – La carrière va redémarrer, ils en sont aux affichages légaux

2 – Informations sur la rentrée scolaire : tout s'est très bien passé et nous avons une équipe enseignante super

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30